

SEANCE DU 6 FEVRIER 2018

- :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: - ::

L'An deux Mil dix-huit, le 6 février à 19 h 30, le Conseil Municipal convoqué d'urgence le 4 février 2018 par M. Patrick GIBAULT premier adjoint au Maire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de ce dernier.

Etaient présents : M. **GIBAULT**, Mme **CHUET**, M. **JOUBERT** adjoints, MM. **AUGIS**, Mme **CATILLON**, Mme **ESCARTIN**, Mme **AZEVEDO**, M. **ALEXANDRE**, M. **CHUET**, Mme **DEROUE**T-**LEDUC**, Mme **LE TRAOUEZ**, M. **PERROT**.

M. **SINSON** a donné procuration à Mme **CHUET**,
M. **POIRIER** a donné procuration à Mme **LE TRAOUEZ**,
Mme **ROUTY** a donné procuration à Mme **ESCARTIN**,

Mme Francine **ESCARTIN** a été élue secrétaire de séance

M. **GIBAULT**, après avoir rappelé que M. le Maire se trouve actuellement à l'étranger, justifie le recours à la procédure d'urgence, utilisée sur un ordre du jour unique, par la proximité de la réunion de la commission départementale de l'Education Nationale qui doit statuer le 13 février prochain sur la carte scolaire pour la rentrée 2018-2019 et la nécessité de prolonger la réflexion qui s'est engagée au cours de la séance du conseil municipal du 23 janvier dernier.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. **GIBAULT**,

RECONNAIT, à l'unanimité, l'urgence, ainsi l'assemblée peut-elle régulièrement délibérer.

n° 20180206

CARTE SCOLAIRE 2018-2019 : REFLECHIR A UNE ADHESION AU SIVOS COUFFY, SEIGY, CHATEAUVIEUX, CONFORMEMENT A LA DEMANDE DE L'INSPECTION ACADEMIQUE

Mme **CHUET**, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires rappelle qu'elle s'est rendue avec M. le Maire à une invitation de Madame l'Inspectrice d'Académie à Contres le 18 janvier dernier. A cette réunion étaient également présents le Président du SIVOS Couffy, Seigy, Châteauevieux ainsi que les maires de ces trois communes. Madame l'Inspectrice, après avoir annoncé, qu'en raison d'une baisse des effectifs, elle envisageait de fermer un classe au RPI et une classe à Meusnes, a invité les maires des 4 communes et le président du SIVOS à réfléchir à un projet de regroupement précisant que si ce projet aboutissait, il pourrait être conservé un poste sur les deux dont la fermeture est envisagée.

A la suite de cet entretien, les maires et le président du SIVOS ont convenu de se réunir. Il est vite apparu que la distance entre les différents sites constituait un point de

blocage. Le président du SIVOS a alors proposé l'alternative suivante consistant en la sortie de la commune de Couffy du SIVOS actuel, lequel se trouverait réduit à deux communes, et la constitution d'un SIVOS entre les communes de Couffy et Meusnes.

Les maires ont ensuite réuni leur conseil municipal :

- Le conseil municipal de Meusnes s'est réuni le 23 janvier et s'est déclaré ouvert à la discussion pour un projet de constitution d'un SIVOS entre Couffy et Meusnes. Il n'a pas retenu l'adhésion au SIVOS existant en raison des déplacements importants et de coût de fonctionnement que cela générerait.

- Le conseil municipal de Couffy s'est réuni le 25 janvier et a choisi de demeurer dans la configuration actuelle, excluant par-là même la constitution d'un SIVOS entre Couffy et Meusnes, mais également un regroupement des quatre communes,

- Le conseil municipal de Seigy s'est réuni le 25 janvier et a choisi prioritairement de demeurer dans la situation actuelle, mais ne s'est pas opposé au détachement de Couffy du SIVOS actuel pour la constitution d'un SIVOS avec Meusnes.

Mme CHUET précise que les membres du conseil d'école de Meusnes, réuni le 1^{er} février, considérant que la fermeture d'une classe de l'école primaire de Meusnes serait préjudiciable à la qualité de l'enseignement puisqu'elle conduirait à regrouper les élèves de classe élémentaire en 2 classes de 3 niveaux, avec un niveau (celui des CE2) dédoublé. Par ailleurs, l'effectif de classe maternelle est de 28 inscrits et ne permettrait pas d'accepter les enfants de toute petite section, lesquels ne sont certes pas comptés par l'Inspection, mais constituent nos effectifs futurs. Pour ces raisons, ils se sont déclarés favorables, à l'unanimité, à un regroupement avec le SIVOS Couffy, Seigy, Châteaueux.

A la suite de la réunion du conseil municipal de Meusnes, les élus, conscients que la qualité de l'enseignement doit être la préoccupation principale, ont considéré qu'ils avaient délibéré dans l'urgence et que leur décision avait été influencée par la suggestion du président du SIVOS de créer un SIVOS à 2 entre les communes de Meusnes et Couffy et qu'ainsi, ils ne répondaient pas à la demande de madame l'Inspectrice d'Académie. Aussi ont-ils manifesté leur souhait de se réunir de nouveau afin de réfléchir à un schéma d'organisation qui soit efficace et cohérent en termes de pédagogie et également à la faisabilité technique d'une adhésion au SIVOS : organisation des transports, de la restauration, de la garderie périscolaire...

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer sur le principe d'une adhésion au SIVOS Couffy, Seigy, Châteaueux.

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Mme CHUET,
Après échanges,
Après en avoir longuement délibéré,
Et après avoir procédé au vote à bulletin secret,

PAR 13 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE à une adhésion au SIVOS constitué entre les communes de Couffy, Seigy, et Châteauvieux, sous réserve

- de la mise en place d'une organisation qui soit efficace et cohérente sur le plan pédagogique,
- de la faisabilité technique : organisation des transports, de la restauration et de la garderie,
- de la faisabilité financière pour laquelle le conseil souhaite s'associer le concours d'un cabinet d'audit.

SOUHAITE ne pas limiter sa réflexion de regroupement scolaire au seul SIVOS Couffy, Seigy, Châteauvieux, laquelle est effectuée « dans l'urgence » mais étendre son périmètre d'étude de tout projet de regroupement scolaire à des collectivités constituant naturellement son bassin de vie.